MAIRIE



REGLEMENT INTERIEUR

UTILISATION DU COURS DE TENNIS MUNICIPAL

Situé sur le Boul Parc dénommé Louis DUPUY à VERDUN SUR GARONNE

CONDITIONS D'UTILISATION:

Toute personne désirant utiliser le court de tennis doit au préalable :

- Compléter la fiche de renseignement jointe
- Remplir l'autorisation parentale (si la demande est faite pour un enfant mineur)

En contre partie, il leur sera remis un code pour accéder gratuitement au court de tennis situé sur le boul parc.

UTILISATION DU COURT DE TENNIS:

Le terrain est utilisable tous les jours de 8h à 22h.

Ce terrain est strictement réservé à la pratique du tennis. Le filet ne doit pas être enlevé.

Il est formellement interdit de:

- amener sur le court des bouteilles en verre et tout objet risquant d'occasionner des blessures ou de détériorer le revêtement du sol et les équipements
- pique-niquer sur le court
- fumer
- laisser des bouteilles, papiers, etc....(une poubelle se situe à proximité du court)
- faire du vélo sur le court ou tout engin motorisé
- faire du roller, du skate, du football, etc
- faire pénétrer des animaux sur le court
- détériorer le filet

Toute personne prise sur le fait,

- d'utilisation du court de tennis pour un tout autre usage,
- de vandalisme quelconque (grillage, filet, porte..)

sera tenue pour responsable des dégâts occasionnés et sera immédiatement interdit d'accès.

La Commune procèdera à la réparation des dégâts aux frais de l'utilisateur.

RESERVATION

La réservation s'effectue en Mairie en échange du code et d'un ticket de réservation. La durée d'une réservation est d'une heure, elle commence à chaque heure précise.

Si aucune réservation n'est prévue à l'heure suivante les joueurs occupants le cours peuvent continuer à jouer jusqu'à l'heure d'après.

Il est interdit de réserver plus d'une heure d'affilée.

Le joueur qui peut présenter le ticket de réservation du cours est prioritaire.

CODE CADENAS

Lors du dépôt des documents pour la réservation du terrain de tennis, un code d'accès au terrain sera fourni, celui-ci sera changé régulièrement.

TENUE - DISCIPLINE - DEGRADATION - VANDALISME

Il est formellement interdit de pénétrer sur le court de tennis si le port des chaussures de sports et une tenue décente ne sont pas respectés et avoir l'équipement nécessaire à la pratique du tennis (raquette, balles).

L'utilisation du court entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement. En cas de non respect de ce règlement, la Commune se réserve le droit de donner des avertissements et des sanctions.

Tout utilisateur (enfant, parent) doit signaler immédiatement en Mairie, par tout moyen (téléphone, mail, courrier dans la boite aux lettre.. suivant l'horaire), toutes dégradations ou constat de vandalisme, etc lors de la prise de possession du terrain.

RESPONSABILITE

La Commune décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur le court et se dégage de toute responsabilité si l'utilisateur ne respecte pas le présent règlement.

Signature parent

Signature enfant

DEMANDE UTILISATION TERRAIN TENNIS COMMUNAL

FICHE DE RENSEIGNEM	ENTS A COMPLETER	
Père* Nom Prénom		
Mère* Nom Prénom		
Adresse :		
Commune		
Tel (obligatoire) :		
Mail :		
J'atteste avoir pris connais	sance du règlement intérieur	et en accepter les termes.
Date et Signature		
*.la demande concerne ur	enfant (ou plusieurs) mineur	
Enfants *		
NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
A	UTORISATION PARE	ENTALE
Je soussigné Mr et/ou Mm Autorise mon fils, ma fille ³	2	
	-	e du Tennis. Binsi que mon enfant et en accepte Binsi que mon enfant et en accepte
_ = = = = = = = = = = = = = = = = = = =		